

Mai 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 – 22 juin 2007

MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL À SA CENT TRENTÉ ET UNIÈME SESSION

1. En vertu des méthodes de travail approuvées pour le Conseil, un document d'information sera préparé à chaque session, afin de rendre compte de la mise en œuvre des décisions prises lors de la session précédente (CL 60/REP, Annexe G, par. 7.8).
2. On trouvera ci-après la liste des décisions prises par le Conseil à sa cent trente et unième session, avec la suite qui leur avait été donnée à la date où le présent document a été mis sous presse.
3. Dans la colonne « Décision » figurent l'intitulé du point de l'ordre du jour (en caractères gras), la décision du Conseil et, entre parenthèses, le numéro du paragraphe correspondant du rapport concerné.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

DÉCISION**MISE EN ŒUVRE**

**CENT TRENTÉ ET UNIÈME SESSION
DU CONSEIL
(Rome, 20-25 novembre 2006)**

**QUESTIONS RELATIVES AU
PROGRAMME, AU BUDGET, AUX
FINANCES ET À L'ADMINISTRATION**

**RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU
PROGRAMME 2004-2005**

Poursuivre les efforts de réduction du nombre de produits biennaux prévus et adopter une approche stratégique aboutissant à l'établissement de priorités plus ciblées concernant les objectifs et activités (par. 23)

Apporter d'autres améliorations au prochain Rapport sur l'exécution du Programme, conformément aux requêtes formulées par le Comité du Programme et le Comité financier (par. 24)

**RAPPORTS DES RÉUNIONS
CONJOINTES DU COMITÉ DU
PROGRAMME ET DU COMITÉ
FINANCIER (MAI ET
SEPTEMBRE 2006)**

PTB révisé 2006-2007

Reporter la publication du Plan à moyen terme 2008-13 conformément à la recommandation faite par la Réunion conjointe en mai 2006 (par. 34)

Autres questions découlant des rapports

Imputer au Compte de réserve spécial le coût résiduel de 6,4 millions de dollars EU relatif à l'augmentation non prévue et non budgétisée des traitements des Services généraux (par. 37)

Demander au Comité financier de présenter des propositions concernant l'éventuelle reconstitution du Compte de réserve spécial (par. 37)

Des mesures sont prises, et les progrès réalisés seront indiqués dans le Rapport sur l'exécution du programme 2006-2007 et dans les documents de planification suivants.

Des mesures sont prises, et les progrès réalisés seront indiqués dans le Rapport sur l'exécution du programme 2006-2007.

Des mesures ont été prises.

Le coût résiduel de 6,4 millions de dollars EU relatif à l'augmentation non prévue et non budgétisée des traitements des Services généraux a été imputé au Compte de réserve spécial en décembre 2006.

Des propositions concernant l'éventuelle reconstitution du Compte de réserve spécial sont indiquées dans le document CL 132/3 qui a été présenté au Comité financier à sa session de mai 2007 au titre du point de l'ordre du jour consacré au Sommaire du Programme de travail et budget 2008-09.

DÉCISION

Préparer un document à soumettre, pour examen, à la Réunion conjointe de mai 2007, étudiant dans quelle mesure une collaboration plus intense et plus étendue entre les organisations des Nations Unies s'occupant d'alimentation et d'agriculture et ayant leur siège à Rome, pour les activités « de bureau » ayant trait à l'administration et au traitement des opérations, pourrait aboutir à des économies générales dans ce domaine (par. 38)

RAPPORTS DES QUATRE-VINGT-QUINZIÈME ET QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SESSIONS DU COMITÉ DU PROGRAMME (MAI ET SEPTEMBRE 2006)

Assurer un dialogue permanent entre les parties, y compris les donateurs, au sujet des mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité des futures campagnes de lutte antiacridienne (par. 44)

MISE EN ŒUVRE

Le groupe de travail interinstitutions mis en place à cet effet a présenté un document à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier tenue en mai 2007 (JM 07.1/3).

Un groupe de travail a affiné les recommandations de l'Évaluation multilatérale. Son rapport final a été présenté en novembre 2006 et a servi de base pour la préparation de la Réponse de la Direction à l'Évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005 contre le criquet pèlerin, soumise pour examen au Comité du Programme.

Les mesures prises depuis la campagne 2003-2005 de lutte contre le criquet pèlerin ont été illustrées à plus de 100 Représentants permanents basés à Rome en janvier 2007 et discutées en avril 2007. Des réunions ont également été organisées pour examiner les améliorations à apporter aux prochaines campagnes de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale. Un certain nombre d'ateliers et de réunions de planification de portée internationale rassemblant les principaux donateurs et pays affectés se sont déroulés en Afrique de l'Ouest en 2006-2007, tandis que des consultations ordinaires hebdomadaires ont eu lieu avec et entre les pays et les principaux donateurs et organisations régionales (Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain, Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale).

DÉCISIONMISE EN ŒUVRE

La première conférence technique mondiale sur les pesticides biologiques destinés à la lutte contre le criquet pèlerin, visant à réduire les effets indésirables sur les êtres humains, les animaux domestiques et l'environnement, s'est déroulée en février 2007.

**RAPPORTS DES CENT DOUZIÈME,
CENT TREIZIÈME, CENT
QUATORZIÈME, CENT QUINZIÈME ET
CENT SEIZIÈME SESSIONS DU
COMITÉ FINANCIER (FÉVRIER, MAI,
JUIN, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2006)**

Comptes vérifiés de la FAO 2004-2005

Mettre en application les recommandations contenues dans le rapport du Commissaire aux comptes (par. 46)

Conformément à l'usage, le Secrétariat présente à chaque session du Comité financier un rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes. Ce rapport a été présenté à la session de mai 2007 sous la cote FC 118/5. Voir aussi le document CL 132/14: *Rapport de la cent dix-huitième session du Comité financier (Rome, 17-25 mai 2007)*.

Transmettre à la Conférence, pour adoption, un projet de résolution concernant les comptes vérifiés de la FAO pour l'exercice 2004-2005 (par. 47 et 48)

Un projet de résolution concernant les comptes vérifiés de la FAO pour l'exercice 2004-2005 est inscrit à l'ordre du jour provisoire de la trentaquatrième session de la Conférence de la FAO.

Mesures destinées à combler le déficit de trésorerie de l'Organisation

Encourager les groupes régionaux à se consulter activement au sujet des propositions du Comité financier visant à améliorer la situation de trésorerie de l'Organisation, y compris par un règlement ponctuel des contributions dues par les États Membres, afin de parvenir à un consensus pour la session du Conseil qui se tiendra en juin 2007 (par. 49)

À sa cent quinzième session, le Comité financier a examiné le document FC 115/8, *Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation*, et encouragé les groupes régionaux à se consulter activement au sujet des propositions indiquées dans ce document, afin de parvenir à un consensus pour la session du Conseil qui se tiendra en juin 2007. La question a été à nouveau examinée par le Comité financier à sa session de mai 2007 (FC 118/13). Voir aussi le document CL 132/14: *Rapport de la cent dix-huitième session du Comité financier (Rome, 17-25 mai 2007)*.

DÉCISION**MISE EN ŒUVRE***Situation des contributions 2006*

Procéder à une analyse des besoins en liquidités sur la base de toutes les demandes de prélèvement qui seront adressées au budget pour le reste de l'exercice 2006-2007 (par. 54)

Une analyse des besoins en liquidités sur la base de toutes les demandes de prélèvement qui seront adressées au budget pour le reste de l'exercice 2006-2007 a été présentée au Comité financier à sa session de mai 2007, sous le point « Questions financières: faits marquants et situation des contributions mises en recouvrement et des arriérés ». Voir aussi le document CL 132/14: *Rapport de la cent dix-huitième session du Comité financier (Rome, 17-25 mai 2007)*.

Présenter des propositions financières appropriées visant à rétablir la santé financière et la durabilité à long terme de l'Organisation (par. 54) dans le cadre du Sommaire du Programme de travail et budget 2008-2009

Les mesures demandées ont été prises. Des propositions financières visant à rétablir la santé financière et la viabilité à long terme de l'Organisation ont été présentées au Comité financier, à sa session de mai 2007, dans le cadre du *Sommaire du Programme de travail et budget 2008-2009* (CL 132/3).

Demander au Comité financier de se pencher, à sa session de mai 2007, sur le financement des coûts non inscrits au budget, estimés à 27 millions de dollars EU, et de faire rapport au Conseil à ce sujet (par. 55)

Le Comité financier s'est penché sur le financement des coûts non inscrits au budget, à sa session de mai 2007, dans le cadre de l'examen du Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires (FC 118/2), et il a rendu compte de cette étude dans le document CL 132/14.

Autres questions découlant des rapports

Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications apportées au barème des traitements et indemnités)

Mettre en œuvre les recommandations faites par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) concernant le barème des traitements des agents des services généraux, y compris l'augmentation de 12,16 pour cent, à compter du 1er novembre 2005 (par. 59)

Des mesures ont été prises, avec l'ajustement du barème des traitements dans les états de paie de décembre 2006.

DÉCISION**MISE EN ŒUVRE****Rapport sur les dépenses d'appui et leur recouvrement**

Relever de 6 à 13 pour cent le taux de remboursement des dépenses d'appui aux projets soutenant directement le Programme ordinaire (par. 61)

Le taux de remboursement des dépenses d'appui aux projets soutenant directement le Programme ordinaire a été relevé.

APPLICATION DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE SUR LA RÉFORME ET PROPOSITIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL*Conclusions du Conseil*

Poursuivre la mise en œuvre de la restructuration au Siège, comme décrit dans la partie V du document CL 131/18 (par. 63)

La restructuration au Siège a été menée à bien, comme indiqué dans le document CL 132/16, *Réformes de la FAO: progrès accomplis*.

Établir un nouveau bureau sous-régional en Amérique centrale, dont les modalités de mise en œuvre seront étudiées par un groupe de travail convoqué par le Secrétariat avec la participation des pays intéressés, et soumises au Conseil, pour décision finale, en 2007 (par. 64)

La mise en œuvre de cette décision est presque terminée. Voir le document CL 132/16, *Réformes de la FAO: progrès accomplis*.

Étudier plus en profondeur la question de l'établissement d'un bureau sous-régional pour la région du Golfe pour pouvoir soumettre une proposition concrète au Conseil (par. 65)

Cette question sera examinée par le Conseil à sa cent trente-deuxième session. Voir le document CL 132/16.

Veiller à ce que la suite donnée aux décisions susmentionnées s'inscrive dans les limites du budget approuvé et dans le cadre d'un plan financier (par. 67)

Les mesures concernant le bureau sous-régional pour l'Amérique centrale ont été prises. Voir le *Sommaire du Programme de travail et budget 2008-2009* (CL 132/3) et le *Rapport annuel sur l'exécution du budget* (FC 118/2).

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE DE LA FAO

Inviter le Président indépendant à réunir de façon informelle, s'il l'estime nécessaire dans le cadre de la préparation des sessions du Conseil, des Amis du Président afin d'examiner les questions relatives au suivi de l'Évaluation externe indépendante, et leurs liens avec les réformes du Directeur général et les réformes en cours au sein du système des Nations Unies (par. 73)

Des mesures sont encore à l'étude à cet égard. Voir le document CL 132/15.

DÉCISIONMISE EN ŒUVRE**ACTIVITÉS DE LA FAO ET DU PAM****RÉSULTATS ET SUIVI PAR LA FAO DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL (CIRADR) (PORTO ALEGRE, BRÉSIL, 7-10 MARS 2006)**

Demander au Comité de l'agriculture d'examiner à sa prochaine session les recommandations de la CIRADR et de soumettre au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le cas échéant, les recommandations pertinentes qu'il examinerait à sa trente-troisième session en 2007 (par. 78)

FAITS NOUVEAUX À L'ÉCHELON INTERNATIONAL CONCERNANT LA GESTION DES PESTICIDES

Assurer l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la limite des ressources disponibles (par. 84)

Faire en sorte que les activités de la FAO intègrent la réduction des risques, y compris l'interdiction des pesticides particulièrement dangereux, la promotion des bonnes pratiques agricoles, l'élimination des stocks de pesticides obsolètes dans le respect de l'environnement et le renforcement des capacités en matière de création de laboratoires nationaux et régionaux (par. 86)

Des mesures ont été prises. Voir les documents CL 132/9: *Rapport de la vingtième session du Comité de l'agriculture (Rome, 25-28 avril 2007)*, et CL 132/10: *Rapport de la trente-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 7-10 mai 2007)*.

En février 2007, le Directeur général a informé le Secrétariat de l'Approche stratégique, établi auprès du PNUE, de la participation de l'Organisation à ce processus par le truchement du Groupe de la gestion des pesticides. Les fonctionnaires des bureaux régionaux chargés de la protection des végétaux ont été informés des réunions régionales sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et des spécialistes du Bureau régional pour le Proche-Orient ont ainsi participé à la réunion organisée en avril 2007 à l'intention des pays arabes.

Un document d'information, *Nouvelle initiative pour la réduction des risques liés aux pesticides*, publié sous la cote COAG 2007/INF/14, a été présenté au Comité de l'agriculture à sa vingtième session (Rome, mai 2007). En outre, un événement a été organisé en parallèle à cette réunion afin d'obtenir des pays et des principales parties prenantes, un retour d'information sur les stratégies de gestion adoptées pour réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides.

DÉCISIONMISE EN ŒUVRE**QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
ET JURIDIQUES****RAPPORT DE LA QUATRE-
VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ DES
QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
ET JURIDIQUES
(ROME, 2-3 OCTOBRE 2006)***Statuts révisés de la Commission des pêches
pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)*

Mettre en œuvre les paragraphes opérationnels de la Résolution 1/131 concernant les Statuts révisés de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) (par. 95)

*Rationalisation des règles d'adhésion aux
comités dits « ouverts » du Conseil de la FAO*

Transmettre à la Conférence, à sa trente-quatrième session en 2007, un projet de résolution relatif aux amendements au Règlement général de l'Organisation concernant les règles d'adhésion aux comités à composition non limitée du Conseil de la FAO (par. 97)

*Représentation de la région Proche-Orient au
Comité financier*

Demander au CQCJ de se pencher à nouveau sur la question de la représentation de la région Proche-Orient au Comité financier (par. 98)

*Accès des Membres aux rapports du Bureau
de l'Inspecteur général*

Demander au CQCJ de réexaminer la question de l'accès des Membres aux rapports du Bureau de l'Inspecteur général à sa session du printemps 2007 (par. 99)

*Statut personnel des fonctionnaires aux fins du
versement des prestations*

Demander au CQCJ de réexaminer la question du Statut personnel des fonctionnaires aux fins du versement des prestations, à sa session du printemps 2007 (par. 100)

Les Statuts révisés ont été distribués aux membres de la COPACO, conjointement avec le paragraphe pertinent du rapport du Conseil.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session de la Conférence.

Question examinée par le CQCJ, reportée à la prochaine session.

Question examinée par le CQCJ, reportée à la prochaine session.

Examen effectué.

DÉCISION**MISE EN ŒUVRE****QUESTIONS DIVERSES****CALENDRIER DES SESSIONS DES
ORGANES DIRECTEURS ET DES
PRINCIPALES RÉUNIONS DE LA FAO
PRÉVUES POUR 2007-2008**

Tenir la cent trente-deuxième session du Conseil de la FAO sur cinq jours, du 18 au 22 juin 2007, et cela à titre expérimental, et en dresser le bilan lors de la cent trente-quatrième session du Conseil en novembre 2007 (par. 106).

**DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL**

Concevoir et mettre en œuvre les réformes et les changements en consultation avec les parties prenantes, notamment le personnel (par. 112)

**ANNÉE INTERNATIONALE DE LA
FORêt**

Commencer à planifier les activités relatives à l'Année internationale de la forêt (2011) dans le cadre du mandat de la FAO et conformément à la décision prise à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante et unième session, et faire rapport en temps utile au Conseil et à la Conférence sur le programme d'activités (par. 114)

Des mesures ont été prises. La cent trente-deuxième session du Conseil de la FAO se tiendra du 18 au 22 juin 2007.

La Direction a continué de tenir des réunions périodiques avec les représentants du personnel par le biais du Comité consultatif mixte sur la réforme de la FAO.

La FAO s'est engagée à travailler en collaboration étroite avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à la planification des activités relatives à l'Année internationale de la forêt. La FAO prévoit de lancer son programme d'activités effectif dans le cadre des sessions 2008 des Commissions régionales des forêts et de la dix-neuvième session du Comité des forêts en 2009, et de faire rapport en conséquence au Conseil et à la Conférence en 2009.